

budget ? Veut-on savoir ce qu'elles reçoivent — à part les revenus des pensionnaires — chaque année ? Leurs 250 élèves, les pauvres sourdes-muettes, leur rapportent \$1,500.00, le produit des petits ouvrages environ \$500.00, l'octroi dit du fonds des écoles un peu blus de \$4 000, l'octroi direct du gouvernement \$5 700.00, soit, en chiffres ronds, \$12,000.00. Ajoutons \$2,000.00 fournis par le souper aux huîtres que des dames charitables organisent chaque automne. Nous arrivons à \$14,000.00 rien, de plus ; et c'est \$28,000.00 qu'il faut. Et la dette reste toujours là, pour assombrir l'avenir. Et nous omettons d'apprécier le travail fourni par soixante-dix à quatre-vingt religieuses, ce qui assurément vaut bien quelque chose.

Quoi de plus légitime pour les Sœurs, alors, que de chercher à combler le déficit annuel et à diminuer la dette en recourant à quelque revenus de pensions, qui aident les quêtes ? Leurs pensionnaires, d'ailleurs, n'iraient pas, probablement, dans les hôtels. Ils sont attirés chez elles par le désir d'une vie calme et tranquille, dans une atmosphère pieuse et comme à l'ombre de l'autel du Bon Dieu, près duquel ils peuvent s'agenouiller à toutes les heures du jour.

Au reste, qu'on fournisse aux Sœurs un octroi municipal qui compte, et le système, pour elles aujourd'hui nécessaire, de prendre des pensionnaires aura vécu, nous sommes en mesure de l'affirmer.

Mais en attendant serait-il d'une administration équitable de vouloir charger les Sœurs d'un autre impôt, alors qu'on devrait, plutôt, les aider à accomplir ce SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE qui incombe ailleurs aux municipalités et dont ici, par dévouement charité, et elle se chargent si volontiers ?

Et pensons que la maison des Sourdes-Muettes fait dans notre ville une bien belle œuvre ; qu'elle a déjà, dans le passé reçu, hébergé et en majeure partie instruit plus de mille infir-